



ORCONECTES LIMOSUS (FAXONIUS LIMOSUS)

Nom commun : Écrevisse américaine

Catégorie : FAUNE

Famille : *Cambaridae*

Milieu : Eau douce

Origine géographique : États-Unis - (Pennsylvanie)

Nom anglais : Spinycheek crayfish

Auteur : Rafinesque, 1817

Introduction en France : métropole

MODALITÉS DE GESTION

Figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne ([règlement d'exécution 2016/1141](#)), son introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, l'introduction dans le milieu naturel, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de spécimens sont interdits en France par l'[arrêté du 14 février 2018](#).

Une [synthèse des méthodes de contrôle des populations d'écrevisses invasives](#) a été réalisée par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Poulet, 2014) et présente succinctement les différentes méthodes envisageables (contrôle mécanique, physique, biologique, par biocides et autocides).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

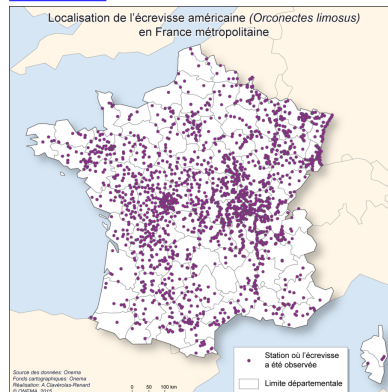
L'espèce a été importées en Europe à des fins d'élevage à la fin du XIXe siècle, d'abord en Allemagne en 1890, puis près de Fécamp en 1896 ([Collas et al., 2007](#)). Entre 1911 et 1913, deux mille spécimens sont déversés dans le Cher par un amateur (Buffaut, 1925 ; [Basilico et al., 2013](#)). C'est le point de départ de la colonisation du réseau hydrographique français par cette espèce.

L'Écrevisse américaine est l'espèce allochtone la mieux représentée sur le territoire national (Changeux, 2003 ; [Collas et al., 2007](#)). L'espèce est observée dans 95 départements, seul le département de la Lozère ne mentionne pas sa présence. L'espèce est désormais présente sur tout le territoire national, à l'exception de la Lozère ([Oieau, 2016](#)).

L'espèce représente une menace pour les écrevisses indigènes, par compétition et par transmission de la peste des écrevisses (aphanomycose), dont elle est porteuse saine ([Basilico et al., 2013](#)).

Répartitions :

En France



Dans le monde

Contributions : Marc Collas, Agence française pour la biodiversité

Date de rédaction : 28/09/2017, version 2. (*Règlementation mise à jour le 23/03/2021*)

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expériences de gestion disponibles actuellement [PNR Brenne](#)

[Cellule interdépartementale espèces invasives de Wallonie](#)

[Onema Nord-Est](#)

[Guide d'identification des écrevisses de France](#)

[DORIS](#)

[INPN](#)

[GB NNSS](#)

[Global Crayfish ressource](#)

[Basilico, L. et al. 2013. Les invasions d'écrevisses exotiques, impacts écologiques et pistes pour la gestion. Les rencontres de l'Onema. 41 p.](#)

Buffault P. 1925. Une écrevisse américaine acclimatée en France. Le Cambarus du Cher. Rev. des Eaux et Forêts, 63 : 274-275.

[Collas, M., Julien, C. et Monnier, D. 2007. La situation des écrevisses en France, résultats des enquêtes nationales réalisées entre 1977 et 2006 par le Conseil supérieur de la pêche. Note technique. Bull. Pêche Piscic. 386 : 01-38.](#)

[Magnier J., Petit K. 2016. L'enquête national sur les écrevisses. Office international de l'eau, note technique. 21 pp.](#)

[Souty-Grosset C., Holdich D. M., Noeël P. Y., Reynolds J. D. & Haffner P. \(eds\) 2006. — Atlas of Crayfish in Europe. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 187 p. \(Patrimoines naturels ; 64\).](#)

[Holdich, D.M. et al. 2009. A review of the ever increasing threat to European crayfish from non-indigenous crayfish species. Knowledge and management of Aquatic Ecosystems 11: 394-395.](#)

[COLLAS M., BURGUN V., POULET N., PENIL C. et GRANDJEAN F. \(2015\) - La situation des écrevisses en France, Résultats de l'enquête nationale 2014. Rapport technique, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Vincennes. 32 p.](#)

[GB Non-native Species Risk Assessments](#) Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#).

Espèce dont l'introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, l'introduction dans le milieu naturel, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de spécimens sont interdits par l'[arrêté du 14 février 2018](#) sur tout le territoire métropolitain et en tout temps.

Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques en eaux douces et dont l'introduction est interdite selon les articles [L 432-10](#) et [R432-5 du code de l'environnement](#).

CITATION

GT IBMA. 2017. *Orconectes limosus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

